

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744015	Date d'inspection Le 26 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'alimentation, de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements) ainsi que de la compétence et des formations.

Observation de la collation.

La majorité des enfants vont à l'extérieur d'ici la fin de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2024

Date

original signé par
Sonia Saucier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2024

Date